

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 2 FÉVRIER 2026, À 16 h 45, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Sont présents(e)s : M. Michel Desbiens, maire
Mme Joannie Lajeunesse, conseillère
M. Serge Deschênes, conseiller
Mme Carole Deschênes, conseillère
M. Bernard Levesque, conseiller
M. Michel Beaulieu, conseiller
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère
M. Marc Rainville, conseiller

Sont absents(e)s : M. Sylvain Girard, conseiller

Sont aussi présent(e)s : M^e François Corriveau, directeur général
M^e Clémence Richard, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 16 h 45.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-32

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) : Lysandre St-Pierre

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

2026-33

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-1049
AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT
ADDITIONNEL DE 992 900 \$, ANNULANT ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT 2025-1143**

AM-2026-02

Le conseiller Serge Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$, annulant et remplaçant le Règlement 2025-1143.

Ce règlement est adopté en raison de la variation du prix des fournitures, matériaux et équipements et de la révision de l'estimation des coûts suivant la conception de l'ingénierie de détail.

**5. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-1049 AFIN
D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE
992 900 \$, ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2025-1143**

2026-34

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$, annulant et remplaçant le Règlement 2025-1143.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-35

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 16 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MICHEL DESBIENS
MAIRE**

**CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE**